

LE 9 JUIN 2025

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, en ce neuvième jour du mois de juin de l'an deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire: Claude Perreault

Les conseillers :	Stéphane Bégin	Sabrina Turmel
	Frédéric Marcoux	Nicolas Lacasse
	Pierre-Paul Lacasse	Frédéric Lehouillier

Formant corps entier du conseil.

Aussi présente, Mme Maryline Blais, directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 12 mai 2025 est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de celui-ci quelques jours avant la présente session.

093-06-2025

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu et adopté à l'unanimité des conseillers;

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs tels que présentés au rapport mensuel des comptes à payer pour un montant totalisant 141 442 \$
- que le sommaire de paie mensuel brut d'un montant de 45 805 \$ soit accepté.

CORRESPONDANCE

- Lettre provenant du député provincial annonçant l'octroi d'un montant de 10 000 \$ provenant du programme d'aide à la voirie local pour l'année 2025-2026 ainsi qu'un montant additionnel de 160 000 \$ provenant du budget discrétionnaire de la ministre.
- Versement de la ristourne de la MMQ pour l'année 2024 d'un montant de 2 241 \$.

- Invitation au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 25 au 27 septembre au centre des congrès de Québec au coût de 999 \$.
- Lettre du ministère des Transports nous confirmant une aide financière maximale de 153 055 \$ dans le volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour l'entretien des routes d'été 2025-2026.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de mai 2025.

CPTAQ

aucun dossier

ADMINISTRATION

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2024

Il est proposé par Pierre-Paul Lacasse et résolu unanimement que le conseil accepte le rapport financier de l'exercice 2024 tel que présenté par Monsieur Alex Labrie de PCA services corporatifs inc. Un surplus de 21 446\$ nous est confirmé.

DÉPÔT RAPPORT DU MAIRE

Le maire dépose et mentionne les faits saillants du rapport financier 2024. Celui-ci sera publié dans le journal municipal du mois de juin et sera affiché aux endroits prévus au règlement no 455 sur les modalités de publication.

094-06-2025

ADOPTION DU RÈGLEMENT 535-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite a adopté le *Plan d'urbanisme n°371* et le *Règlement de zonage n°372* conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau*, en 2021, la municipalité doit identifier à sa réglementation toute partie du territoire municipal sujette au phénomène d'ilot de chaleur et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun de modifier sa réglementation afin de prévoir un encadrement adéquat à l'effet de projets envisagés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite ajuster les délimitations prévues aux plans des affectations et au plan de zonage;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 14 avril 2025;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique sur le projet s'est tenue le 12 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été soumis au registre des personnes habiles à voter et qu'aucune signature d'opposition n'a été enregistrée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 535-2025 modifiant le Plan d'urbanisme n°371 et le Règlement de zonage n°372 concernant les îlots de chaleur et diverses dispositions soient adoptés.

- 095-06-2025** **ADOPTION DU RÈGLEMENT 538-2025**
Il est proposé par Nicolas Lacasse et unanimement résolu que le règlement no. 538-2025 abrogeant le règlement no. 306 décrétant certaines normes sur les feux en plein air soit adopté avec modification.
- 096-06-2025** **ADOPTION DU RÈGLEMENT 539-2025**
Il est proposé par Sabrina Turmel et unanimement résolu que le règlement no. 539-2025 décrétant un emprunt de 500 000\$ pour l'exécution de travaux de réfection du rang Ste-Claire soit adopté.
- 097-06-2025** **AVIS DE MOTION**
Monsieur, Stéphane Bégin, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement 493-2022 sur la qualité de vie.
- 098-06-2025** **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 540-2025**
Il est, par la présente, déposée par Monsieur, Stéphane Bégin, conseiller, le projet de règlement numéro 540-2025 modifiant le règlement 493-2022 sur la qualité de vie afin de régir le stationnement de certains véhicules sur le chemin public en zone résidentielle.
- 099-06-2025** **ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM**
ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;
ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;
ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu à l'unanimité
QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;
QUE le maire, Claude Perreault, et la directrice générale, Maryline Blais, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;
QUE directrice générale, Maryline Blais soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.
- 100-06-2025** **RÉSILIATION DU BAIL AVEC VIDÉOTRON**
CONSIDÉRANT la résolution numéro 280-11-2021 adoptée le 15 novembre 2021 autorisant la constitution d'un bail avec Vidéotron pour l'implantation d'un système d'antenne de radiocommunications sur une partie du lot 6 457 283;

CONSIDÉRANT la lettre acheminée par Vidéotron datée du 3 juin 2025 informant que Vidéotron ne procèdera pas à l'installation de ses équipements comme lui permettait le bail intervenu le 1^{er} décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la lettre constitue un préavis de résiliation du bail par Vidéotron;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et unanimement résolu

DE transmettre à Vidéotron la confirmation formelle de résiliation dudit bail;

QUE le bail soit ainsi résilié avec effet immédiat.

101-06-2025

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION No 18-02-2025 - PROJET IMPLANTATION TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION TELUS

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-2025 relative au projet d'implantation d'une tour de télécommunication par la compagnie Telus;

CONSIDÉRANT QUE le lieu d'implantation fut déterminé afin de conclure le bail relatif à l'emplacement de la tour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu à l'unanimité d'amender la résolution 18-02-2025 relative au projet d'implantation d'une tour de télécommunication par la compagnie Telus;

QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite soit favorable au projet d'implantation d'une tour de télécommunication, soumis par Telus, et projeté sur une partie du lot 6 593 203;

QUE le lot 6 593 203 soit subdivisé afin de créer un nouveau lot relatif à l'implantation de la tour de Telus, soit à l'extrême droite du prolongement de la rue industrielle.

102-06-2025

SERVITUDE DE PASSAGE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT l'entente de principe conclue le 27 mai 2025 entre la Municipalité de Sainte-Marguerite et le Comité de développement de Sainte-Marguerite propriétaire du lot 4 085 093 situé au 415 route 275;

CONSIDÉRANT QUE l'entente consiste à inscrire et publier une nouvelle servitude de passage et d'utilité publique d'une dimension approximative de 7.5 mètres de largeur par 50 mètres de longueur sur le lot 4 085 093;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'arpentage, de notaire et de publications seront entièrement à la charge de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Bégin et unanimement résolu de procéder à l'inscription et à la publication de la servitude de passage et d'utilité publique sur le lot 4 085 093 et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tous documents relatifs à l'entente conclue avec le Comité de développement de Sainte-Marguerite.

103-06-2025

DEMANDE DE SOUMISSION – VÉRIFICATEUR COMPTABLE

Sur la proposition de Frédéric Lehouillier, il est résolu unanimement que le conseil municipal demande des soumissions pour obtenir des prix auprès de firmes comptables afin d'effectuer la vérification comptable des livres de la municipalité;

Demander des prix pour :

- les trois prochaines années 2025 à 2027
- les cinq prochaines années 2025 à 2029;

Les soumissions devront parvenir avant 12 h 00 le 7 juillet 2025;

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucun frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

104-06-2025

AVENANT À LA COUVERTURE D'ASSURANCE POUR LE DÉTOURNEMENT ET LE CYBERRISQUE

ATTENDU QUE la municipalité a la responsabilité de protéger les fonds publics et d'assurer une saine gestion financière;

ATTENDU QUE les risques liés au détournement de fonds, à la fraude interne ou externe, et aux erreurs humaines sont possibles malgré la mise en place de contrôles internes rigoureux;

ATTENDU QUE la couverture d'assurance actuelle pourrait s'avérer insuffisante pour couvrir adéquatement les pertes potentielles en cas de détournement;

ATTENDU QUE l'augmentation de cette couverture constitue une mesure proactive et responsable pour protéger les intérêts des citoyens et la stabilité financière de la municipalité;

ATTENDU QUE les cyberattaques de municipalités sont de plus en plus fréquentes et leurs impacts majeurs;

ATTENDU QUE la protection des renseignements personnels, notamment, est en jeu en cas d'une telle attaque;

ATTENDU QUE la Municipalité peut augmenter sa couverture au moyen d'un avenant à son contrat d'assurance;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Frédéric Marcoux, il est unanimement résolu d'apporter un avenant au contrat d'assurance afin :

D'augmenter la protection pour détournement de 15 000\$ à 100 000\$ moyennant des frais annuels de 225 \$;

D'adhérer à la protection *Cyberrisques* auprès de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour un montant variant entre 675 à 800\$ annuellement en fonction de l'option choisie.

105-06-2025

AUTORISATION D'ÉMISSION D'UNE CARTE VISA AU COMPTE DESJARDINS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer une demande d'émission de carte de crédit au nom de Nicolas Bernard, directeur du service incendie dans l'exercice de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sabrina Turmel et résolu à l'unanimité que la directrice générale, Maryline Blais autorisée à faire une demande de carte de crédit Visa au nom de Nicolas Bernard pour le compte de la Municipalité, avec une limite autorisée à 2 000 \$.

106-06-2025	<p><u>AFFICHAGE DE POSTE RESPONSABLE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS - REMPLACEMENT</u></p> <p>Il est proposé par Frédéric Lehouillier et unanimement résolu de procéder à l'affichage du remplacement au poste de responsable des loisirs et des communications.</p>
	<p><i>SÉCURITÉ PUBLIQUE</i></p> <p>AUCUN DOSSIER</p>
107-06-2025	<p><u>TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE</u></p> <p><u>MANDAT PLANS ET DEVIS – RÉFECTION DU RANG STE-CLAIRE</u></p> <p>CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues pour la conception des plans et devis incluant l'accompagnement d'appel d'offres pour les travaux de réfection du rang Ste-Claire;</p> <p>Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission du service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan au coût approximatif de 15 000 \$ avant taxes afin de procéder à la préparation de plans et devis et documents d'appel d'offres pour les travaux de réfection de la chaussée du rang Ste-Claire.</p>
108-06-2025	<p><u>ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION</u></p> <p>ATTENDU QUE certains panneaux de signalisation et d'indications routières sont détériorés et nécessitent d'être remplacés;</p> <p>ATTENDU QUE le conseil désire ajouter de nouveaux panneaux de signalisation en lien avec la sécurité routière;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et unanimement résolu</p> <p>D'accepter la soumission de signalisation Lévis au coût de 1 886 \$ avant taxes afin de procéder à l'achat de divers panneaux de signalisation routière;</p> <p>QU'une portion de la dépense est admissible à la subvention dans le programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière.</p>
109-06-2025	<p><u>ACHAT DE PIEUX VISSÉS</u></p> <p>ATTENDU QUE la municipalité désire planter quartequatre fixations de pieux vissés pour y installer le radar pédagogique dans les secteurs à l'entrée de la zone urbaine;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Bégin et unanimement résolu</p> <p>D'accepter la soumission de Techno Pieux de Beauce (2007) inc. au coût de 1 612 \$ avant taxes afin de procéder à l'achat de quatre (4) pieux vissés pour l'installation du radar pédagogique de vitesse dans les secteurs à l'entrée de la zone urbaine;</p> <p>QUE la dépense est admissible à la subvention dans le programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière.</p>
	<p><i>HYGIÈNE DU MILIEU</i></p> <p>AUCUN DOSSIER</p>

LOISIRS ET CULTURE

110-06-2025

ACHAT DE FIBRE DE TERRAIN DE JEUX – PARC ESPACE BELLEVUE.

Il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Mousses de l'Estrie au coût de 2 373\$ avant taxes afin de procéder à l'achat de fibre de terrain de jeux couvrant l'aire de la balançoire dans le projet du Parc Espace Bellevue.

111-06-2025

ACHAT DE BORDURES – PARC ESPACE BELLEVUE.

Il est proposé par Pierre-Paul Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions suivantes afin de procéder à l'achat de bordures dans le projet du Parc Espace Bellevue :

- L'entreprise GoÉlan au coût de 6 529 \$ avant taxes pour les bordures tout autour du bloc psychomoteur et du carré de sable.
- Les équipements Récréatifs Jambette inc. au coût de 4 050 \$ avant taxes pour les bordures tout autour de la balançoire.

112-06-2025

ACHAT TOURBE – PARC ESPACE BELLEVUE.

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Aménagement Karl Parent au coût de 2 468 \$ avant taxes afin de procéder à l'achat de tourbe pour les aires gazonnées dans le projet du Parc Espace Bellevue.

113-06-2025

ACHAT D'ABREUVOIR – PARC ESPACE BELLEVUE.

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu à l'unanimité d'acquérir un abreuvoir auprès de Global Industrial au coût de 1 583 \$ avant taxes afin qu'il soit installé dans le projet du Parc Espace Bellevue.

114-06-2025

ACHAT D'UNE POUBELLE – PARC ESPACE BELLEVUE

Le conseiller, M. Pierre-Paul Lacasse déclare avoir un intérêt minime et se retire pour ce point de discussion.

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu à l'unanimité des membres votants d'acquérir une poubelle incluant un compartiment de recyclage auprès de Fabrication Tremex inc. au coût de 1 000 \$ avant taxes afin qu'elle soit l'installée dans le projet du Parc Espace Bellevue. Que 50% de l'achat est admissible à la subvention d'Éco Entreprises Québec, ce qui correspond à la portion recyclage.

115-06-2025

RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu unanimement que Madame Maude Lantagne soit nommée responsable de la bibliothèque La Bouquine auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

DIVERS

- Cueillettes de canettes au profit du camp de jour et du soccer, nous avons amassé 1 583 \$. Merci à tous ceux qui ont contribué.

Période de questions

Questions de l'assemblée

Je, soussignée, Maryline Blais, greffière-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

116-06-2024

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Stéphane Bégin, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20 h 07.

Claude Perreault, maire

Maryline Blais, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, Maire

